

Atelier

Activités principales à risques :

- **Entretien des équipements** (conduite, remisage, réparation, attelage/dételage, montage de pneumatiques et démontage)
- **Travaux de soudure**
- **Déplacements dans des espaces encombrés**
- **Accès aux zones de maintenance** (nettoyage, fosses de vidange)
- **Utilisation d'outils fixes et portatifs** (meuleuse, marteau, perceuse à colonne, chargeurs de batterie ...)
- **Utilisation d'appareils de levage de charge** (cric hydraulique, chandelles de calage, palan et cales)
- **Utilisation de produits chimiques** (diluants, hydrocarbures ...)
- **Utilisation de matériels bruyants** (outillage électromécanique portatif, compresseurs et clef pneumatique à chocs ...)

Identification des principaux dangers et dommages :

Dangers	Dommages	Exemples de situations de travail (entraînant une exposition)
Chutes de hauteur, de plain pied	Contusion, fracture, entorse	<ul style="list-style-type: none"> - Déplacement dans l'atelier (encombrement des sols, tâches d'huiles ...) - Sols glissants - Utilisation d'escabeaux et d'échelles pour atteindre les pièces de rechanges et les machines - Utilisation de fosse de visite non recouverte en dehors des périodes d'utilisation pour éviter les chutes
Produits chimiques et gaz	Intoxication (solvants, huiles de vidanges, CO, CO2, gaz d'échappement), mort par asphyxie	<ul style="list-style-type: none"> - Réglage et entretien de matériels motorisés dans l'atelier (gaz d'échappement) - Lavage des pièces au gasoil, utilisation de fontaine de lavage avec solvants, utilisation de groupe de graissage (vapeurs de solvants, affections cutanées) - Utilisation de chauffage thermique au gaz ou au fioul. - Soudure à l'arc et au chalumeau (émanation de fumées de soudures)

Dangers	Dommages	Exemples de situations de travail (entraînant une exposition)
Incendie, explosion	Brûlure, asphyxie, Lésions ORL/internes, décès	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de chalumeau (flammes nues) - Utilisation de touret lapidaire, meuleuse tronçonneuse, soudure à l'arc (projection d'étincelles) - Utilisation de baladeuse - Utilisation de chargeur de batterie (risque d'explosion en présence d'étincelles)
Projection de particules (éclats de métaux, coup d'arc, poussières)	Lésions oculaires	<ul style="list-style-type: none"> - Meulage d'une pièce, utilisation de l'ébarbeuse - Découpe de métaux - Travaux de soudure à l'arc
Bruit	Surdit�, lésions auditives	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de machines et matériels bruyants (compresseur, hotte aspirante pour gaz de soudure ou gaz d'échappement, ventilation, chauffage thermique ...) - Résonance de choc de pièces métalliques (travail sur établi ...) - Meulage et découpe de métaux

Cette liste n'est pas exhaustive

Construction d'une démarche de prévention : méthodologie à travers un exemple

Pour chaque situation de travail, il convient de mettre en œuvre les mesures prévues sur la base des 9 principes généraux de prévention suivants (L4121-2 du code du travail). Attention, une démarche de prévention se construit au cas par cas. Il n'y a pas de solution standard. L'exemple ci-dessous n'est qu'une proposition.

LES 9 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRÉVENTION	EXEMPLE DE MESURES
Situation de travail : « Je soude à l'arc 2 pièces métalliques » Risques : Surdité, intoxication, projection, brûlure, chutes, glissades...	
1 - Éviter les risques	- Maintenance préventive des matériels
2 - Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités	- Surdité (extracteur de fumée), intoxication (gaz de soudure), brûlure, projection, coup d'arc dans les yeux (rayonnement), électricité ...
3 - Combattre les risques à la source	
4 - Adapter le travail à l'homme (conception postes de travail, choix des équipements, des méthodes, des productions ...)	- Réfléchir à l'aménagement du secteur soudure dans l'atelier, pour qu'il soit accessible et rapide dans son utilisation. Maintenu rangé, pièces de rechange proches des tables - Avoir de l'espace de travail - Table de soudure réglable en hauteur
5 - Tenir compte de l'état d'évolution de la technique	- Utilisation de hotte aspirante qui génère le moins de bruit, à performance équivalente - Utilisation de rideau de soudure non opaque, mais qui arrête, le rayonnement (les opérateurs dans l'atelier peuvent voir au travers) - Utilisation de cagoule automatique
6 - Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux	
7 - Planifier la prévention (technique, organisation et conditions de travail, relations sociales, facteurs ambiants ...)	- Prévenir les autres personnes qui utilisent l'atelier du début et de la fin d'activité - Maintenir les sols et la tenue de travail propres (huile) - Rangement de l'espace soudure, matériel de protection, pinces brosses métalliques et marteau accessibles facilement
8 - Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle	- Utilisation de table de soudage avec hotte aspirante - Utilisation de rideau de protection (projection et rayonnement) - Utilisation de tabliers en cuir, gants, et cagoule automatique de soudage, bouchons moulés auditifs - Mettre à disposition une boîte à pharmacie, lavabo, douche, extincteur ...
9 - Donner les instructions appropriées aux travailleurs	- Consigne : port des équipements de protection adéquats

Les ressources :

- > Site des références documentaires SST de la MSA : <http://references-sante-securite.msa.fr/>
- > Document « hygiène et sécurité en sciences et techniques des agroéquipements » (site chlorofil)